

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOË Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : Néant

Pouvoirs de : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme BELLEVILLE Patricia
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à M. GRANDGAUD Sélim-Thomas

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Place Salva : Autorisation d'occupation temporaire

N°20231212-20

Rapporteur : Madame Pichet

Annexe : Projet de convention d'occupation temporaire

Synthèse et exposé des motifs

Une convention d'occupation temporaire du domaine public est délivrée annuellement pour l'utilisation d'un espace de 20m² Place Slava. Afin de donner de la lisibilité aux bénéficiaires de cet espace et de se conformer à la réglementation, un appel à candidature a été proposé pour une autorisation d'occupation du domaine public dont les principales conditions d'exploitation sont les suivantes :

- Le preneur pourra installer sur l'emplacement un préfabriqué avec emprise au sol ou un camion de type foodtruck ;

- Période d'ouverture – en saison hivernale : du 1^{er} décembre au 30 avril, 4 jours minimum par semaine ; et en saison estivale : du 1^{er} juin au 30 septembre, 5 jours minimum par semaine ;
- Le montant de la redevance hors charge sera de 1 000 € par an, payable en deux fois 500€, avant le 15/06 et avant le 15/10 de chaque année ;
- Durée de la convention de 3 ans, soit du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Un avis de publicité a été diffusé le 07/11/2023, avec la date limite de réception des candidatures fixée au 25 novembre 2023 à 17h00.

Une seule candidature a été reçue : celle de Mme. COLLET, qui souhaite poursuivre l'activité commerciale actuelle.

Le bureau municipal du 4 décembre 2023 propose de retenir la candidature de Mme. COLLET.

Madame l'Adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de la commune de Guillestre de conserver une activité commerciale sur cet espace de 20m² non cadastré Place Salva ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-4 et L.2125-1 à L.2125-6 ;

VU l'avis de publicité publié le 07/11/2023 sur le site de la commune ;

VU la candidature de Mme. COLLET pour l'installation d'une cabane à pizzas, pour une période de 3 ans, exprimée par courriel datant du 20/11/2023 ;

VU le projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire annexé à la présente ;

VU l'avis du Bureau municipal du lundi 4 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'autorisation d'occupation temporaire annexée à la présente ;
- **ATTRIBUE** l'autorisation d'occupation temporaire à Mme. COLLET pour l'exploitation commerciale de l'emplacement de 20m² Place Salva ;
- **FIXE** le montant de la redevance annuelle à 1 000 €, payable en deux fois 500 € avant le 15/06 et avant le 15/10 de chaque année ;
- **INSCRIT** les recettes afférentes au budget principal ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire et toute pièce afférente à cette autorisation d'occupation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 décembre 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : **15 DEC. 2023**
Publié le : **15 DEC. 2023**



A blue circular official stamp of the Municipality of Guillestre (Hautes-Alpes) is visible, partially overlaid by a large, stylized signature in black ink.